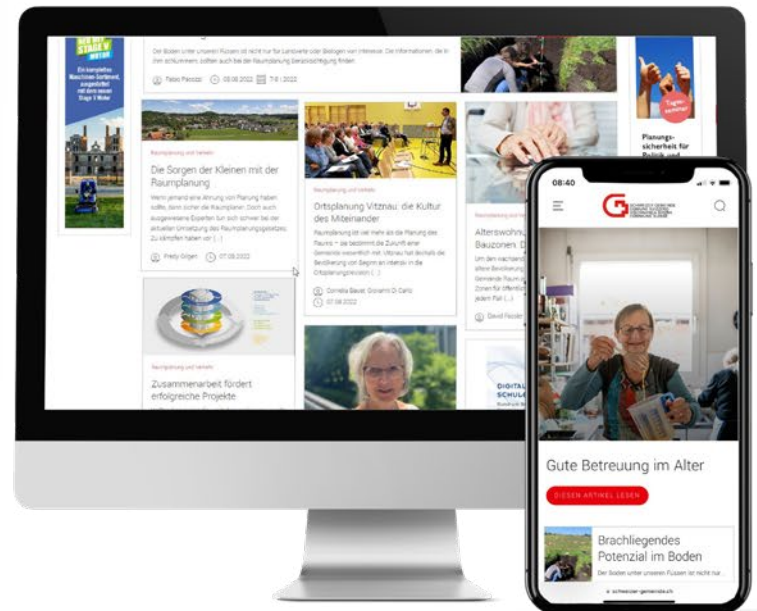


DONNÉES MÉDIAS COMMUNE SUISSE



VALABLE À PARTIR DU 02.08.2023



Tirage complet: 4500 ex.

Efficace pour vos objectifs en matière de marketing

Misez sur le magazine « Commune Suisse », le seul magazine trilingue consacré à la politique communale, pour la commercialisation de vos produits et prestations. Avec un tirage de plus de 4500 exemplaires, ce magazine de l'Association des communes suisses (ACS) touche depuis 1963 les décideurs et les collaborateurs/trices de toutes les villes et communes suisses. Il est également adressé aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats, aux parlementaires cantonaux, aux offices fédéraux et aux organisations professionnelles. Grâce à sa distribution exclusive et à son trilinguisme, le magazine « Commune Suisse » est le lien journalistique entre tous les niveaux politiques de toutes les régions de Suisse. L'ACS est depuis 1953 la voix officielle des communes au plan fédéral et le défenseur reconnu de leurs intérêts politiques.

Votre avantage: un groupe cible – pas de perte de diffusion.

- Nous touchons les plus de 2140 communes dans toute la Suisse.
- Nous connaissons les besoins sur place comme personne.
- Nous sommes la voie directe vers tous les investisseurs publics.
- Nous jouissons d'une crédibilité élevée.
- Nous sommes le leader thématique pour les affaires communales.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La grêle: Les bâtiments peuvent être protégés

Chaque année, la grêle cause d'importants dégâts. Pour de nombreuses communes, il ne s'agit pas de savoir si elles sont menacées par la grêle, mais quelle peut être l'ampleur des dommages.



Catchit à Bâle, endommagé par la grêle.

Une pluie de pierres de 1 franc, parfois même une pluie de balles de golf: c'est une pluie qui ne s'arrête pas de tomber lorsqu'il se met à grêler. Les possibles dommages dus à la grêle sont à prévoir au mieux, et il est essentiel de prévoir des dispositifs de protection. Les dégâts de la grêle sur les bâtiments engendrent en effet des coûts qui vont au-delà du simple remplacement des éléments de construction endommagés. En outre, tous des grandes intempéries, les dommages dus à la grêle peuvent nuire à la santé et à la sécurité des personnes qui seraient victimes d'accidents.

La grêle: un facteur de trouble fréquent en Suisse
En Suisse, près d'un tiers des dommages dus aux éléments naturels sont imputables à la grêle. Les grêles de 1 franc et les balles de golf sont les plus fréquentes. Les grêlons avec un diamètre de 2 centimètres ont environ la taille d'une pièce de 1 franc. Le projet de recherche «Climatologie de la grêle en Suisse» a révélé qu'ils correspondent à environ 22 années par an en Suisse. Les grêlons de 3 centimètres sont presque aussi fréquents. Les grêlons de 4 centimètres ont la taille d'une balle de golf. Ils sont susceptibles de s'abattre sur de nombreuses endroits en Suisse au moins une fois en 50 ans. Un seul orage de grêle peut se déclencher rapidement sur une zone étendue et détruire de nombreuses localités presque en même temps. L'impact des dommages sur les bâtiments dépend du mode de construction.

Certains endroits, mieux vaut être prêt pour les balles de golf
Le projet «Climatologie de la grêle en Suisse» a également produit des cartes des risques de grêle, qui indiquent le taille attendu des grêles sur une période donnée. Sur une durée de 10 à 20 ans seulement, il n'est pas inhabituel de voir des grêles de 2 à 3 centimètres dans une très grande partie de la Suisse. Si on étend la période considérée à 50 ans, des grêles de 3 centimètres sont probables dans pratiquement toute la Suisse au moins une fois. Dans quelques zones de Préalpes, du Jura et du Tessin, les grêles peuvent même atteindre 4 à 5 centimètres.

Petits grêlons, gros dégâts
On mesure ces différents tailles? Un grêlon de 2 centimètres peut

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

La grêle affecte l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment

Il s'agit d'une vitesse de 70 km/h. Ceux de ces éléments atteignent 80 km/h, et de 1 centimètre environ 90 km/h. Ces chiffres peuvent varier en fonction de la taille et de la direction de la grêle. En effet, l'impact dépend de la direction de la grêle. De nombreux éléments de l'enveloppe d'un bâtiment peuvent être endommagés, les seuls matériaux résistants à la grêle sont le béton, ainsi que les vitres spéciales d'au moins 10 mm d'épaisseur. À l'intérieur, les systèmes complexes d'aération, les systèmes de chauffage, les stores à lamelles et les couples d'échange calorifique en plastique contribuent aux dommages causés par la grêle. La résistance à la grêle d'un élément de construction est mesurée par le coefficient de résistance à la grêle du système de construction.

Les dégâts dus à la grêle peuvent pénaliser les communes
Le propriétaire d'un bâtiment qui a souffert de la grêle doit éventuellement faire réparer une multitude de dégâts. Lorsque des éléments de l'enveloppe ou des équipements d'isolation sont touchés, le bâtiment peut de surcroît être exposé à de graves dégâts d'eau. Une telle situation n'est pas sans conséquence pour les communes. En effet, si les assurances publiques sont obligées à garantir les dommages, il ne s'agit pas de payer pour l'eau qui s'est introduite dans une arche ou dans un autre bâtiment public. Et même les stores cabanés peuvent être une grande source d'entretien, car les bâtiments présents de nombreux stores défectueux ne peuvent plus être utilisés pour travailler ou pour profiter de la nature. Or, la réparation de certains dégâts peut prendre des semaines, voire des mois.

Une protection intelligente et des produits de construction sûrs
L'efficacité des éléments de construction résistants à la grêle dépend de leur conception, de leur installation et de leur entretien. La protection contre la grêle est également présente dans des normes et au niveau de labels de qualité, tels que le standard Construction durable Suisse (SNBS). La norme SIA 2011 définit les exigences de choix des produits. Les éléments de construction sont également classés par catégories et en fonction de leur classe de résistance à la grêle, c'est-à-dire de la norme SIA 261. Dans ces deux documents, les exigences sont définies en termes de protection intégrée pour les stores: le système «Protection grêle»

tout simplement automatiquement des dispositifs de commande de bâtiment avec des prévisions grêle en temps réel. Lorsqu'une alerte grêle est émise pour un emplacement donné, le dispositif de commande des stores peut renvoyer automatiquement tous les stores. Cette solution est extrêmement efficace, particulièrement pour les bâtiments publics de grande taille, tels que les écoles ou les halles de sport. En effet, il y a un moment particulier sur lequel la réparation de certains dégâts peut être une personne est présente, il lui est en général impossible de remonter à temps tous les stores à la main.

La protection contre la grêle dans les normes et les standards
Aujourd'hui, la protection contre la grêle est également présente dans des normes et au niveau de labels de qualité, tels que le standard Construction durable Suisse (SNBS). La norme SIA 2011 définit les exigences de choix des produits. Les éléments de construction sont également classés par catégories et en fonction de leur classe de résistance à la grêle, c'est-à-dire de la norme SIA 261. Dans ces deux documents, les exigences sont définies en termes de protection intégrée pour les stores: le système «Protection grêle»

le CCU, tandis qu'un hôpital se trouve dans la CO II). De nombreux bâtiments publics, dans les écoles, appartenant à la CO II et devraient donc offrir une protection à des exigences accrues en matière de protection contre les dangers naturels. Le label SNBS Bâtiment 2.1 se base sur ces deux normes. En lien avec son indicateur SIA 261 «Dangers naturels et sécurité structurelle», il propose en outre des aides de planification utiles. Il est en effet la grêle souvent, il n'est exclu pas moins des moyens de protection efficaces.

Bruno Staub
Responsable du secteur Prévention des dangers naturels
Association des établissements cantonaux d'assurance (ANCA)

Matthias
«Plateforme d'information pour la protection des bâtiments contre les dangers naturels»
www.protection-dangers-naturels.ch
«Répertoire regroupant des éléments de construction contre la grêle»
www.montingrad.ch
«Système d'alerte contre la grêle pour les stores»
www.protection-dangers-naturels.ch
«Changements naturels dans le SNBS Bâtiment 2.1»
www.protection-dangers-naturels.ch
«Prise de conscience»
www.mica.admin.ch

AG 2022 Une AG sous le signe de la numérisation

Les membres de l'ACS se sont réunis le 19 mai à Yverdon-les-Bains pour leur Assemblée générale.

Après une pause de deux ans due à la pandémie, l'Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses a de nouveau pu avoir lieu en présence le 19 mai à Yverdon-les-Bains. Deux années qui ont fait progresser la numérisation dans divers domaines, également dans les communes. Il est donc logique que la numérisation soit le thème central de cette AG.

Le conseiller d'Etat vaudois Christine Lukar Brodard a souligné dans son exposé le caractère essentiel de la coopération entre les cantons et les communes. «Si nous partageons nos expériences, nous allons avancer», a-t-elle déclaré. Marie-Sabine a pour sa part relevé que les technologies en développement de plus en plus rapidement, «il est important que toutes les communes aient accès à la numérisation».

La coordination des initiatives numériques est au cœur de l'Association Administrative numérique suisse dont le directeur Peppe Giarritta a participé à la table ronde en tant que coprésident de la DNP Felice Trotter.



Christine Lukar Brodard, conseillère d'Etat vaudoise, et Christoph Niederberger, président de l'ACS.

AG 2022 «Les gens doivent aussi vouloir la numérisation et avoir confiance dans le système.»

Le président de l'ACS Hernes Germain a aussi parlé dans son allocution des défis numériques. Il a réclamé de la Commission une application conséquente de la loi de répression et une protection à long terme du réseau de financement.

Nadia Dutler
Traduction: Marie-Jeanne Kroll

Hernes Germain, conseiller su. Etat et président de l'ACS



Nadia Dutler, traductrice, et Hernes Germain, conseiller su. Etat et président de l'ACS.

Plus d'informations sur notre site internet www.commune-suisse.ch

À Propos de « Commune Suisse »



« La « Commune Suisse » est pour nous le partenaire idéal, car le magazine attire l'attention dans chaque commune de Suisse et sait aborder des thèmes pertinents et les mettre en lumière de manière pratique. »

Alexander Sollberger
président de l'association
Myni Gmeind



« Je lis « Commune Suisse » parce que j'y trouve un aperçu très complet des thèmes pertinents pour les communes. Les communes sont un élément important du système de milice, pour lequel l'économie s'engage, elle aussi. »

Monika Rühl
Présidente de direction
economiesuisse



« J'apprécie le fait que « Commune Suisse » soit disponible en version papier ainsi qu'en magazine en ligne. La version numérique me permet de m'informer de manière continue sur les écrans. »

Thomas Kollegger
Chef de l'Office des communes
du canton des Grisons
afg.gr.ch

La maison d'édition



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazioni da las Vischnancas Svizras

L'Association des Communes Suisses (ACS) est l'association nationale, politiquement neutre, de toutes les communes, dont le but est d'améliorer les compétences et les performances au niveau communal, de promouvoir la collaboration et la solidarité entre les communes et de soutenir les communes pour la concrétisation de leurs attentes en matière d'organisation autonome et de réalisation des tâches face aux cantons et à la Confédération. L'ACS est depuis 1953 la voix officielle des communes au niveau fédéral et défend leurs intérêts politiques.

Parallèlement à son engagement politique, l'Association des Communes Suisses est l'organisatrice ou partenaire de patronage de diverses journées et manifestations, notamment du salon communal « Suisse Public ».

DONNÉES MÉDIAS

Aspects techniques

Tirage

Tirage : 4500 ex.
3324 ex. certifié REMP

Tirage certifié par la REMP 2022/2023

Tirage vendu : 2186 exemplaires
Tirage gratuit : 1138 exemplaires
Total : 3324 exemplaires

Langues

Allemand/français/italien combinés

Caractéristiques techniques

Format : A4, 210×297 mm
Surface de page : 185×256 mm
Papier : Couché

Matériel d'impression

PDF/X-4 selon ISO 15930-7
300 dpi, CMJN, polices incorporées
Découpe 3 mm
Guide sur [pdfx-ready.ch](#)

Imprimerie

Stämpfli SA, Berne

Conditions générales de vente

Voir sur [swerbemarkt.ch/agb](#)

Frais administratifs

Si des annonces sont modifiées ou annulées après la date butoir, nous facturons un forfait pour frais administratifs.

Traitement de données / Mise en page

Les adaptations, prestations créatives (traitement d'image et de texte, etc.) sont facturées séparément en fonction du travail effectif.

Editeur/rédaction

Association des Communes Suisses
Case postale
3001 Berne
Tél. +41 31 380 70 00
[chgemeinden.ch](#)
info@chgemeinden.ch

Rédactrice en chef
Nadja Sutter

Abonnements (avec 2,5 % de TVA)

En Suisse : CHF 90.–
A l'étranger : CHF 130.–
Vente au détail : CHF 15.–*
*expédition incl.

Veillez commander directement chez l'éditeur (voir l'adresse ci-contre)

Rabais/commission

Rabais contrat
3 fois 5 %, 6 fois 10 %, 10 fois 15 %
(validité d'un an à partir de la commande,
changements du format
et du sujet possibles)

Commission

Pour des agences de publicité reconnues et les intermédiaires, 10 % du prix net

Foliation

L'enveloppe d'expédition utilisée est un matériau d'épaisseur réduite, plus mince que les films conventionnels et donc plus économe en ressources.

L'enveloppe d'expédition protège le produit et empêche les encarts de tomber. Malheureusement, les enveloppes ne sont pas une alternative valable au tournage : leur utilisation présente un bilan écologique inférieur au papier de 20%.

Prix des annonces en CHF, sans 7,7% de TVA.

Formats et prix

Prix brut

1/1 page franc-bord

210 x 297 mm (+3 mm)

noir-blanc
ou 2 couleurs 2780.–
4 couleurs 3930.–

annonces débortantes
4 couleurs pas possible



1/1 page

185 x 256 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 2780.–
4 couleurs 3930.–

annonces débortantes
4 couleurs pas possible



1/2 page verticale

90 x 256 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1750.–
4 couleurs 2540.–

annonces débortantes
4 couleurs 3050.–

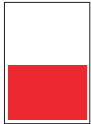


1/2 page horizontale

185 x 126 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1750.–
4 couleurs 2540.–

annonces débortantes
4 couleurs 3050.–



1/3 page verticale

60 x 256 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1240.–
4 couleurs 1830.–

annonces débortantes
4 couleurs 2200.–



1/3 page horizontale

185 x 82 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 1240.–
4 couleurs 1830.–

annonces débortantes
4 couleurs 2200.–

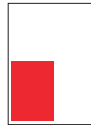


1/4 page verticale

90 x 126 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 980.–
4 couleurs 1470.–

annonces débortantes
4 couleurs pas possible



1/4 page horizontale

185 x 60 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 980.–
4 couleurs 1470.–

annonces débortantes
4 couleurs 1770.–

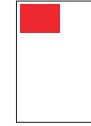


1/8 page horizontale

90 x 60 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 570.–
4 couleurs 865.–

annonces débortantes
4 couleurs pas possible



1/8 page bannière

185 x 30 mm

noir-blanc
ou 2 couleurs 570.–
4 couleurs 865.–

annonces débortantes
4 couleurs 1040.–



Annnonce dans la partie française :
25 % de rabais du prix brut

Annnonce dans la partie italien :
50 % de rabais du prix brut

Parution/planning

Ce magazine paraît 10 x par an.

Journal N°	Délai d'insertion	Dates de parution
9	24.08.2023	20.09.2023
10	21.09.2023	18.10.2023
11	24.10.2023	20.11.2023
12	23.11.2023	20.12.2023

Prix spéciaux

Emplacements spéciaux

Pages de couverture (seulement en 4 couleurs)	
2 ^e page de couverture	4120.–
3 ^e page de couverture	4120.–
4 ^e page de couverture	4275.–

Annonces débordantes

Formates possibles	Format (largeur x hauteur)	Noir-blanc
1/1 page	216 x 303 mm	3930.–
1/2 page verticale	216 x 152 mm	2540.–

Reportages publicitaires

Taille	Format (largeur x hauteur)	Noir-blanc
1/1 page	185 x 256 mm	3537.–
1/2 page verticale	186 x 126 mm	2286.–

Coûts de production

Env. CHF 140.– (en fonction du travail effectif); gratuit en cas de livraison sous forme de PDF. Demandez notre fiche technique!

Liste des entreprises

Annonces annuelles (année civile) = 10 éditions

Taille	Format (largeur x hauteur)	Noir-blanc	Couleurs
1 cadre	59 x 10 mm	520.–	630.–
	59 x 20 mm	935.–	1050.–
	59 x 30 mm	1350.–	1465.–
	59 x 40 mm	1770.–	1885.–
	59 x 50 mm	2185.–	2300.–

Encarts

	jusqu'à 15 g	jusqu'à 25 g	jusqu'à 50 g
Valeur publicitaire	2100.–	2700.–	3900.–
Frais techniques (insertion)	150.–*	150.–*	150.–
Frais de port	440.–**	440.–**	440.–

* Frais techniques : prix approx. CHF 150.–, facturés au prix coûtant

** Frais de port : prix approx. CHF 440.–, facturés au prix du tarif postal

Livraison des encarts en différentes langues : allemand 3100 exempl., français 1150 exempl., italien 250 expl.

En ligne

<https://www.chgemeinden.ch/fr/schweizer-gemeinde/index.php>

Général:

Taille du fichier: max. 500 kB
 Formats de fichier: gif, gif animé, jpg, png
 Livraison: au plus tard 4 jours ouvrables avant le début de la campagne
 Placement: toujours le 1^{er} de mois
ch-gemeinde@rubmedia.ch

Sur la page d'accueil du magazine en ligne:

Bannière sur la page d'accueil du magazine en ligne	Format pour ordinateur: format, rotation	Tablette: format, rotation	Mobile: format, rotation	Prix pour 1 mois	Prix pour 12 mois
Skyscraper	160 x 600 Pixel, 3 Banner pro Seite = total 6 Banner	728 x 90 Pixel, 6 Banner	300 x 250 Pixel, 6 Banner	450.-	3600.-
Rectangle	300 x 250 Pixel, 3 Banner	300 x 250 Pixel, 3 Banner	300 x 250 Pixel, 3 Banner	300.-	2400.-

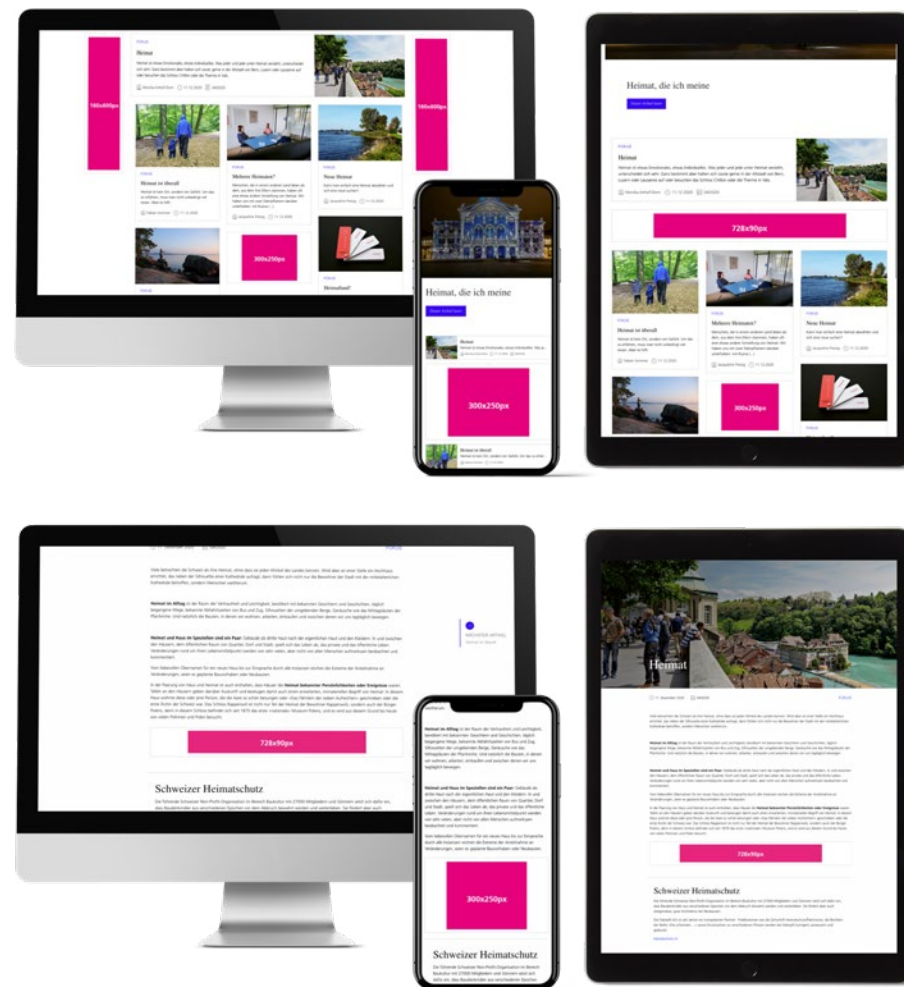
Plus d'informations sur le dépliant Publicité en ligne.

Placement exclusif à la fin des articles:

Bannière à la fin des articles	Format pour ordinateur: format, rotation	Tablette: format, rotation	Mobile: format, rotation	Prix pour 1 mois
Bannière large – à la fin de l'article	728 x 90 pixel, 1 bannière exclusive	728 x 90 pixel, 1 bannière exclusive	300 x 250 pixel, 1 bannière exclusive	200.-

Placement: selon la date de publication du numéro correspondant
 Bannière publicitaire dans le magazine en ligne en langue française: 25 % de réduction sur le prix brut.
 Bannière publicitaire dans le magazine en ligne en langue italienne: 50 % de réduction sur le prix brut.
 Placement thématique dans la mesure du possible, mais sans garantie.
 Nombre maximum de bannières au total dans les articles par numéro: version allemande 4 bannières, édition française et italienne 2 bannières maximum

Plus d'informations sur le dépliant Publicité en ligne.



Vos personnes de contact chez rubmedia



Manuela Stolina
Werbeberaterin
Tel. +41 31 380 13 29
manuela.stolina@rubmedia.ch



Remo Reist
Leiter Verlagsservices
Tel. +41 31 380 14 96
remo.reist@rubmedia.ch

Werbemarkt

rubmedia 

Postfach, CH-3001 Bern
zeitschriftenverlag@rubmedia.ch
www.werbemarkt.ch